

« Laissez les enfants venir à moi.. »

Marc 10, 2-16 – 27^{ème} dimanche ordinaire – 7 octobre 2012

Après la Galilée, Jésus arrive en Judée et en Transjordanie. De nouveau, la foule s'assemble près de lui, et de nouveau, il les instruisait comme d'habitude. Des pharisiens l'abordèrent et, pour le mettre à l'épreuve, ils lui demandèrent : « Est-il permis à un mari de renvoyer sa femme ? » - Jésus dit : « Que vous prescrit Moïse ? » - Ils lui répondirent : « Moïse a permis de renvoyer sa femme à condition d'établir un acte de répudiation. » - Jésus répliqua : « C'est en raison de votre endurcissement qu'il a formulé cette loi. Mais au commencement du monde, Il les fit homme et femme. A cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais ils ne font qu'un. Donc ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ! »

De retour à la maison les disciples l'interrogeaient de nouveau sur cette question. Il leur répond : « Celui qui renvoie sa femme pour en épouser une autre, est coupable d'adultère envers elle. Si une femme a renvoyé son mari et en épouse un autre, elle est coupable d'adultère. »

On présentait à Jésus des enfants pour les lui faire toucher ; mais les disciples les écartaient vivement. Voyant cela, Jésus se fâcha et leur dit : « Laissez les enfants venir à moi. Ne les empêchez pas, car le Royaume de Dieu est à ceux qui leur ressemblent. Amen, je vous le dis : celui qui n'accueille pas le Royaume de Dieu à la manière d'un enfant, n'y entrera pas. » Il les embrassait et les bénissait en leur imposant les mains.

On connaît bien le §1 et le §3 ; le premier est souvent lu lors de mariage ; quant au troisième, c'est un best-seller des baptêmes.

Sur le mariage tout d'abord. La question de la répudiation était fort discutée au temps de Jésus entre les partisans du rabbin Hillel qui acceptaient de multiples possibilités de séparation et ceux de Shammaï qui n'admettaient qu'un nombre limité de cas de répudiation. Jésus est donc sollicité de prendre parti pour l'une ou l'autre position, et suivant sa réponse, on espère pouvoir l'étiqueter dans l'un ou l'autre camp.

Jésus renvoie les pharisiens à la source du débat, c'est-à-dire à Moïse. Avec ce renvoi, on perçoit vite que l'usage du divorce est ancien et légal. La législation ancienne tendait seulement à humaniser la pratique, en imposant au mari de remettre à son épouse répudiée une attestation écrite. Mais au fil du temps, la pratique a péché, par excès de laxisme, au bénéfice du seul mari : un homme pouvait en fait répudier son épouse pour les motifs les plus futiles. D'où la dénonciation de Jésus : *c'est en raison de votre endurcissement qu'il a formulé cette loi*. Le thème de « l'endurcissement » d'Israël est commun à tous les prophètes qui reprochent à Israël son infidélité envers la Parole de Dieu. C'est pourquoi Jésus, par delà la tradition d'Israël, en appelle à l'intention originelle du Créateur. Bien avant la loi de Moïse, le récit de la Création, présente l'union de l'homme et de la femme comme la base solide sur laquelle l'humanité doit s'édifier, et non se détruire. Cette unité primordiale, fondée sur le dessein de Dieu, doit être sauvegardée. Jésus y insiste avec fermeté : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. »

Le maître prend donc une hauteur de vue insoupçonnée. Par delà Moïse, le Messie qu'il est, vient restaurer la création dans l'ordre voulu par Dieu. Et la voie qu'il ouvre est beaucoup plus exigeante que les points de vue humains. Sa rigueur interroge également ses propres amis qui prennent le relais des pharisiens (§ 2). Jésus leur répond par une formule encore plus percutante. Au-delà de la séparation puis du remariage, il dénonce une situation d'« adultère » selon le terme sévère, employé également par les prophètes pour dénoncer les infidélités d'Israël vis-à-vis de son Dieu. A cela, il faut ajouter que l'homme et la femme semblent avoir la même possibilité d'engager une action de divorce. Ce cas n'existait pas dans la législation juive, mais par contre se trouvait dans la législation romaine. Ce qui veut dire que, lorsque Marc rédige son évangile, il lui faut tenir compte des lois romaines. C'était pour l'Eglise primitive une situation nouvelle dans laquelle la pensée très ferme de Jésus sur le divorce a continué d'être enseignée et appliquée. Il n'est donc pas étonnant qu'il en soit de même aujourd'hui. L'Eglise se trouve toujours confrontée à des unions conjugales rompues puis reformées.

Changement de ton dans le dernier paragraphe. Jésus s'oppose à la rudesse de son entourage envers les enfants et met en valeur des gestes de tendresse envers ceux qu'on considérait alors comme quantité négligeable tant qu'ils n'étaient pas devenus des adultes. Les enfants font partie de ces petits, de ces pauvres, de ces exclus à qui est annoncée en priorité la venue du Règne de Dieu. Dépendant totalement d'autrui, les enfants montrent une grande capacité d'écoute, de confiance, de disponibilité qui en font des exemples pour les croyants.



- 1 - « Ainsi, ils ne sont plus deux, mais ils ne font qu'un. Donc ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ! » Tous, nous avons entendu ces paroles lors d'un mariage et il semblait bien que les fiancés qui les avaient choisies, les prenaient très au sérieux. En même temps, tous, nous sommes témoins de ruptures, de divorces, de remariages. Comment cela nous interroge, nous déstabilise, nous décourage parfois ?
- 2 - Ce n'est pas par hasard que la tendresse manifestée envers les enfants succède à l'idéal radical et parfois héroïque proposé pour le mariage. Si nous n'accueillons pas nos frères et sœurs, pris dans des histoires conjugales difficiles, à la manière des enfants, c'est-à-dire avec écoute, confiance, disponibilité d'esprit, nous ne ferons pas avancer le Règne de Dieu.
- 3 - Notre prière trouvera facilement à la fois des motifs de remerciements et des demandes de soutien, de force, de compréhension.

Jean Hugues Soret